



Province de Québec
MRC de Beauce-Sartigan
Municipalité de Saint-Benoît-Labre

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre est par la présente donnée par la soussignée, Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que :

Lors de la séance ordinaire tenue le **5 octobre 2021**, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 607-2021 ayant pour titre « Règlement numéro 607-2021 décrétant les règles de contrôle de dépenses ».

Toutes personnes intéressées par ledit règlement peuvent le consulter au bureau municipal situé au 216, Route 271 à Saint-Benoît-Labre et sur notre site internet sous l'onglet « Vivre à St-Benoît / Règlement ».

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Benoît-Labre
Ce 6^e jour du mois d'octobre 2021

Édith Quirion
Directrice Générale/Sec.-Trés.